

Macron a fait « tuer » Jacques Bompard par ses juges



Quand vous saurez que François Molins est le procureur général près de la Cour de cassation, vous aurez tout compris. Pour le remercier de ses bons et loyaux services après le Bataclan, Nice, etc., le salarié Manu lui a offert cette belle promo dès 2018... Ce pseudo-catho qui avoue « Même si on redoutait des attaques d'ampleur, je pense qu'en réalité, on n'était pas préparés »... Quant à Chantal Aren, la présidente, elle a été nommée en 2019 par le même Manu...

Jacques Bompard, maire d'Orange depuis 1995, appartient à ces 34 000 maires, pour la plupart élus de petites communes, dévoués à leurs administrés, ne comptant ni leurs heures ni leur désintéressement, contrairement au salarié Manu, se préoccupant plus des desiderata de Greta Thunberg, des diktats d'Ursula et des groupes de pression que des préoccupations des Français.

Le patron très estimé de la Ligue du Sud, soutien de la première heure de Zemmour, était donc un homme à abattre. D'autant plus que, [contrairement au servile Ménard](#), dans ses nombreuses vidéos, sur YouTube, il ne ménage pas le narcissisme de Macron.

La Cour de cassation a fait savoir le 17 novembre qu'elle rejetait le pourvoi formé par l'élu de 78 ans, après sa condamnation pour prise illégale d'intérêt, à un an d'emprisonnement avec sursis, 30 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité.

« Après avoir examiné tant la recevabilité du recours que les pièces de procédure, la Cour de cassation constate qu'il n'existe, en l'espèce, aucun moyen de nature à permettre l'admission du pourvoi », précise l'instance dans sa décision.

Dans un communiqué publié mercredi après-midi, Jacques Bompard rappelle qu'il « conteste formellement » les faits qui lui sont reprochés et qu'il souhaite porter son affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) afin « qu'un jour justice soit rendue ». La saisine de la CEDH n'ayant pas d'effet suspensif, il devra cependant démissionner très rapidement du conseil municipal.

Son cabinet a déclaré qu'il devrait le faire dans les jours à venir. Le conseil municipal devra ensuite procéder à l'élection d'un nouveau maire, issu de ses rangs.

Mitrophane Crapoussin